



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/71 du 8 octobre 2026

**OBJET : CCAS FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2026
PROVISION SEMI-BUDGETAIRE "POUR COMPTE EPARGNE-TEMPS"**

L'an Deux Mil Vingt Six le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Trente Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Noëlle DE SOUSA à Mme Yasmina SAÏDI

EXCUSÉE :

Mme Mary RÉAUBOURG

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20261008-DE-71-2026-DE

A.R. du 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

Le Président

Nicolas PONCHEL

N°2026/71 du 8 octobre 2026

**OBJET : CCAS FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2026
PROVISION SEMI-BUDGETAIRE "POUR COMPTE EPARGNE-TEMPS"**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121.29 et L 2321.2 et R 2321-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'instruction M57 recommande la constitution d'une provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels. Ceci afin de fournir une information comptable la plus complète possible sur la situation financière et patrimoniale des entités publiques locales,

Considérant l'arrêté publié au Journal officiel le 29 novembre 2023 qui a revalorisé les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET), pour la fonction publique de l'État et la magistrature, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale. Cette revalorisation s'applique à compter du 1er janvier 2024 et a abouti aux valeurs suivantes :

- ❖ Catégorie A et assimilé : 150 € au lieu de 135 €
- ❖ Catégorie B et assimilé : 100 € au lieu de 90 €
- ❖ Catégorie C et assimilé : 83 € au lieu de 75 €

Considérant qu'au 31 décembre 2025, le nombre de jours épargnés sur le compte épargne temps du CCAS de Sannois s'élève à 696, réparti comme suit :

Catégorie	Nombre d'agents	Nombre de jours	Montant	Total
A	21	206,00	150 €	30 900 €
B	18	114,00	100 €	11 400 €
C	45	376,00	83 €	31 208 €
	84	696,00		73 508 €

Considérant qu'il convient de statuer sur le provisionnement du compte épargne temps,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 12

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de prévoir un montant de provision pour « compte épargne temps » sur l'exercice 2024 à hauteur de **73 508 €**.

Article 2 : d'appliquer la réglementation en vigueur dans la nomenclature M57 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (mandat en section de fonctionnement au compte 6815).

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-71-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération n° 2026/71 du 8 octobre 2026

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

